

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 29 MARS 2023 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 29 MARS à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, Mr VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

M. COUDERC Patrick pouvoir à M. GALABERT Vivian.
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
Mme COTTET Aurélie pouvoir à Mme LAMY Laurence.

Absente :

M. JEANNE Vincent.
M. GABEN Stéphane.
Mme LAFFAGE Stéphanie.
Mme DUMONT Pauline.

Monsieur AMELING Christian a été désigné secrétaire de séance.

2023.18 - OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Mesdames Véronique ALBERTI-DEFFIS, Isabelle FERRAND et Chantal TABANON ne prennent pas part au vote pour les associations où elles siègent.

VOTE : A l'unanimité.

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Les ressources des associations proviennent des cotisations de leurs membres et éventuellement, de dons, de libéralités, d'appels à la générosité publique. L'octroi de subventions aux associations est soumis à approbation du Conseil Municipal.

Les Commissions Communales en charge des associations (Culture, Sport, Social, Education, Animation) se sont réunies respectivement (Jeunesse - Affaires scolaires - Petite enfance - Education : 14 février 2023, Cohésion Sociale : 16 février 2023, Sport et Culture : 23 février 2023, Animations Locales : 2 mars 2023), pour étudier les différentes demandes et pour émettre des propositions qui ont été présentées en Bureau, récapitulées ci-dessous.

Etant précisé, que les crédits afférents à ces dépenses sont prévus au Budget Primitif 2023 (article 65748), section de fonctionnement.

Il sera procédé au versement intégral de ces subventions dès le vote du Conseil Municipal, à l'exception des aides financières pour les associations Musiquenvie, RCBB et Crèche Histoires d'Enfants pour lesquelles, un premier acompte de 50% sur la base de la subvention N-1 sera mandaté.

Il sera procédé au vote du montant total des subventions et en conséquence du versement du solde de la subvention pour ces trois associations ultérieurement. Le montant sera conditionné par les objectifs obtenus, la présentation d'un rapport moral et financier et l'utilisation des fonds attribués, au dernier trimestre de l'année 2023.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur les subventions suivantes :

CULTURE	
A LIVRE OUVERT	250 €
A LIVRE OUVERT POLAR	14 000 €
LES AMIS DE SAINTE RADEGONDE	900 €
COMITE DE JUMELAGE CARABANE	1 125 €
COMITE DE JUMELAGE CARABANE Subvention exceptionnelle	5 000 €
DES CHIFFRES ET DES LETTRES	180 €
GROUPE VOCAL ANDANTE	765 €
IMAGES NOUVELLES	540 €
RADIO BULLE	500 €
TOTAL	23 260 €
EDUCATION	
CIBEMM	500 €
SOCIETE DES SCIENCES	200 €
TOTAL	700 €
SPORTS	

CABBE	1800 €
CABE 47	810 €
CYCLO CLUB	450 €
GOLF	5 300 €
GYM D'ENTRETIEN	540 €
INDIAN'S BASEBALL	5 400 €
PETANQUE LES BLEUETS	540 €
SABBE	1 350 €
SOCIETE DE CHASSE	360 €
TCBE	3 150 €
V3B	2 700 €
FIGHT CLUB 47	1 125 €
TOTAL	23 525 €
SOCIAL	
ANCIENS COMBATTANTS	300 €
CLUB DE LA BONNE RENCONTRE	2 500 €
RESTOS DU COEUR	1 000 €
SECOURS POPULAIRE	700 €
TOTAL	4 500 €
ANIMATION	
PLAINE DU LEVANT	600 €
LES FADAS DE LA MUSIQUE	200 €
TOTAL	800 €

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE : d'octroyer les subventions ci-dessous aux associations :

CULTURE	
A LIVRE OUVERT	250 €
A LIVRE OUVERT POLAR	14 000 €
LES AMIS DE SAINTE RADEGONDE	900 €
COMITE DE JUMELAGE CARABANE	1 125 €
COMITE DE JUMELAGE CARABANE Subvention exceptionnelle	5 000 €
DES CHIFFRES ET DES LETTRES	180 €
GROUPE VOCAL ANDANTE	765 €
IMAGES NOUVELLES	540 €
RADIO BULLE	500 €
TOTAL	23 260 €
EDUCATION	
CIBEMM	500 €
SOCIETE DES SCIENCES	200 €
TOTAL	700 €
SPORTS	
CABBE	1800 €
CABE 47	810 €
CYCLO CLUB	450 €
GOLF	5 300 €
GYM D'ENTRETIEN	540 €

INDIAN'S BASEBALL	5 400 €
PETANQUE LES BLEUETS	540 €
SABBE	1 350 €
SOCIETE DE CHASSE	360 €
TCBE	3 150 €
V3B	2 700 €
FIGHT CLUB 47	1 125 €
TOTAL	23 525 €
SOCIAL	
ANCIENS COMBATTANTS	300 €
CLUB DE LA BONNE RENCONTRE	2 500 €
RESTOS DU COEUR	1 000 €
SECOURS POPULAIRE	700 €
TOTAL	4 500 €
ANIMATION	
PLAINE DU LEVANT	600 €
LES FADAS DE LA MUSIQUE	200 €
TOTAL	800 €

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 4 avril 2023

Pour copie conforme,
Madame Le Maire,
Laurence LAUVI



